



COMITE SYNDICAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU MARDI 20 DECEMBRE 2005

au

MEMORIAL

de

CAEN

Le Comité Syndical s'est réuni le mardi 20 décembre 2005, à 17 H 00, en séance publique, au Mémorial de CAEN, sous la présidence de Madame Brigitte LE BRETHON.

Nombre de membres en exercice : 92

Nombre de membres présents : 63

Etaient présents :

M. ALCINDOR (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme BENARD (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. CHARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. CLET (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. DAIREAUX (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. DE JAEGHER (Délégué de la C.A. de Caen la Mer) , M. DUNCOMBE (Délégué de la C.A.,Caen la Mer), M. GASNIER (Délégué de C.A. Caen la Mer), Mme GIGNOUX (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), Mme GUILLOT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. HARDEL (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LAFORGE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LANGLAIS (Délégué de la C.A. Caen la Mer), Mme LE BRETHON (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. LE CARPENTIER (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LECONTE (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LEMENUEL (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LEPAREUR (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. LE ROUX (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. LESPAGNOL (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. PIMONT (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. PIZY (Délégué de C.A. Caen la Mer), Mme PREEL (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. SCHMITT (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. SUEUR (Délégué de C.A. Caen la Mer), M. THOMAS (Délégué de C.A. Caen la Mer), Mme VINCENT (Déléguée de la C.A. Caen la Mer), M. VINOT-BATTISTONI (Délégué de la C.A. Caen la Mer), M. CHAZAL (Délégué de la C.D.C. "CABALOR"), Mme GIROUD-VIEL (Déléguée de la C.D.C. "CABALOR"), M. CLARENCE (Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), M. HUET (Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), M. LECHATTELLIER Délégué de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), Mme MOTTIN Déléguée de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), Mme SAINT-YVES (Déléguée de la C.D.C. "Cœur de Nacre"), Mme. LEFRANÇOIS (Déléguée de la C.D.C. "Entre Bois et Marais"), M. LORIN (Délégué de la C.D.C. "Entre Bois et Marais"), M. MOKEDDEL (Délégué de la C.D.C. Entre Bois et Marais), M. DUBOIS (Délégué de la C.D.C."Entre Thue et Mue"), M. FLEURY (Délégué de la C.D.C."Entre Thue et Mue"), M. LEFONDRE (Délégué de la C.D.C."Entre Thue et Mue"), M. LEVIVIER (Délégué de la C.D.C."Entre Thue et Mue"), M. VIRLOUVET (Délégué de la C.D.C. Entre Thue et Mue) M. BONNET (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"), M. BOUCHARD (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon") M. ENTFELLNER (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon") M. GIRARD (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon"), M. GUILLEUX (Délégué de la C.D.C. "Evrecy-Orne-Odon") M. MARIE (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. MICHEL (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon"), M. OGIER (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon»), M. TOSTAIN (Délégué de la C.D.C. "Les Rives de l'Odon»), M. BELLANGER (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen", M. ELIE (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen", M. JOURDAINE (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen", M. PEAN (Délégué de la C.D.C. "Plaine Sud de Caen"), M. DELIVET (Délégué de la C.D.C "Val es Dunes"), M. DUFOUR (Délégué de la C.D.C "Val es Dunes"), M. PICHON (Délégué de la C.D.C "Val es Dunes"), M. MULLER (Colleville Montgomery), M. GUEZET (Ouistreham), M. LEDRAN (Ouistreham), M. CARABEUFS (Saint-André-sur-Orne).

Etaient excusés :

M. GILLES, C.A. « Caen la Mer » ;
M. SLAMA, C.A. « Caen la Mer » ;
M. PIELOT, C.A. « Caen la Mer » ;

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

• **Communauté d'Agglomération " Caen la Mer " :**

M. COSSON à M. CHARPENTIER
M. DELEUZE à M. LESPAGNOL
Mme GUETIN à M. PIMONT
M. LEBON à M. GASNIER
M. PICARD à M. CARABEUF

Etaient également présents :

M. RABEC, Directeur du Syndicat,
M. DELBOS, Chargé de Mission,
Mme AGIS, Secrétaire,
Mme JOUAN, Secrétaire.

*

*

*

Madame LE BRETHON : « L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2005 ;
2. Rapport du Président sur les travaux du Bureau ;
3. Plan local d'Urbanisme approuvé d'Hérouville-Saint-Clair : suite à donner;
4. Création du poste de Directeur;
5. Mise en place du régime indemnitaire des agents;
6. Orientation budgétaire de l'année 2006;
7. Questions diverses ;
8. Intérêt d'une modification du Schéma Directeur pour accueillir un grand site industriel;
9. Porter à connaissance établi par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du SCoT «Caen-Métropole ».

La réunion du Comité Syndical se déroulera en deux temps.

- une première partie consacrée à faire le point sur les données et à délibérer sur un certain nombre de questions qui concernent la vie de notre Syndicat.
- Une seconde, à partir de 18 heures avec le Préfet pour aborder deux sujets :
- l'intérêt de mettre en place une grande réserve foncière à l'échelle de Caen-Métropole, à vocation économique.
- la présentation du porter à connaissance établi par l'Etat, dont nous avons besoin pour l'élaboration du SCOT « Caen-Métropole ».

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous accueillir dans le Mémorial qui est un lieu phare de notre région et dont chacun connaît la mission et qui, de jour en jour, prend de l'importance, ne s'effrite pas avec le temps du fait du comportement de notre monde qui quelquefois s'emballe.

Il est bon de se rencontrer dans ce lieu qui est un espace de rencontres et d'échanges, favorisant le travail ensemble et la prise en compte de l'intérêt général de façon solidaire.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir à accueillir Madame Mottin, Maire de Bernières sur Mer qui remplace Monsieur Bouttier comme déléguée de la Communauté de Communes « Cœur de Nacre ».

Bienvenue à vous.

Nous allons aborder les différents points de l'ordre du jour : »

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 Juillet 2005.

Madame LE BRETHON : Y'a-t-il des observations sur le procès verbal de la réunion du 12 juillet 2005.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la réunion du 12 juillet 2005 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Rapport sur les travaux du Bureau.

Madame LE BRETHON : « Comme de coutume, nous allons traiter des différents points. Tous les membres du Comité ont reçu le rapport qui retrace les travaux du Bureau depuis le 21 juillet. On peut simplement revenir rapidement sur les points les plus importants. »

Agence d'Etudes d'Urbanisme.

Madame LE BRETHON : « Notre Syndicat a porté, depuis bientôt deux ans, la démarche de création d'une agence d'urbanisme. Il s'agissait d'un projet déjà évoqué dans les années 70 et relancé au début des années 90 mais qui n'avait jamais pu aboutir ».

Depuis le 16 septembre, l'agence est créée, sous la forme d'une association de type « Loi 1901 ». Elle a pris la dénomination « *AGENCE D'ETUDES D'URBANISME DE CAEN-METROPOLE* ».

Le Syndicat Mixte est représenté par 3 délégués : son Président, Monsieur VINOT-BATTISTONI et Monsieur LEFONDRE.

Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI a été élu Président de l'Agence. Un Conseil d'Administration de 29 membres et un Bureau de 9 membres ont aussi été élus.

L'objectif est de disposer d'une agence opérationnelle à la fin du premier semestre 2006.

Le Conseil d'administration s'est réuni hier pour auditionner 5 candidats au poste de Directeur et deux personnes ont été présélectionnées dont une en priorité.

Monsieur Vinot-Battistoni, voulez-vous faire quelques observations ? »

Monsieur VINOT-BATTISTONI : « Je voudrais confirmer ces propos : La réunion du Conseil d'Administration a été extrêmement fructueuse puisque 5 candidats de qualité ont été auditionnés. Deux ont été sélectionnés, l'un d'entre eux ayant retenu l'attention de la quasi unanimité des présents. Nous avons sans doute notre futur Directeur. »

Pays de Caen.

Madame LE BRETHON : « Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, ce dossier a connu des évolutions importantes.

Une Charte de Développement a été élaborée par le groupe de travail issu de notre Syndicat et animé à ma demande par Monsieur FLEURY.

Un Conseil de Développement a été constitué. Il compte 48 membres et s'est réuni le 16 septembre dernier à Ifs. De cette réunion, qui a connu une forte participation, il ressort d'importantes attentes de la part de la « société civile ».

L'échange a été extrêmement intéressant. La Charte de Développement a été approuvée. On a senti la volonté de participation de chacun des présents. Nous pourrions avoir véritablement un travail en commun.

Les EPCI du sud du département (secteur de Falaise /Thury /Condé) avaient fait part, début juillet, de leur souhait d'intégrer le Pays de Caen. Je vous en avais informé à Rots, lors du dernier Comité Syndical. Cela s'est traduit par une rencontre entre leurs représentants et les élus du groupe de travail le 2 septembre. Ils avaient par ailleurs rencontré, le même jour, tous les Maires de l'Agglomération à l'occasion d'une Conférence des Maires que j'ai présidée, à l'Hôtel de Ville de Caen.

Un accord est intervenu pour que les EPCI et les communes intéressées soient saisis de deux délibérations à l'attention de leurs conseils municipaux :

- La première pour la création d'un Pays à l'échelle de Caen-Métropole plus la CdC du Cingal et quelques communes hors intercommunalité : Soignolles, Urville, Le Bu-sur-Rouvres.
- La seconde prenant position en faveur d'un élargissement du périmètre aux 3 EPCI du Sud.

Il en résulte que tous les EPCI et toutes les communes de Caen-Métropole ont adopté la première délibération, mais que seuls Caen la Mer et quelques EPCI et communes ont pris la deuxième délibération. Les autres ne se sont pas prononcés.

Sur la base de la première délibération, les EPCI et les communes du « périmètre nord » ont adressé au Préfet, par courrier en date du 1^{er} décembre 2005, un dossier justifiant la création d'un Pays regroupant les membres de Caen-Métropole, la CdC du Cingal et les communes de Soignolles et Urville, afin qu'il saisisse le Conseil Régional et le Conseil Général.

Ces derniers disposeront d'un délai trois mois pour se prononcer. Le Préfet constatera ensuite si le Pays peut être formé et en publiera alors le périmètre par arrêté.

Dans le courrier d'accompagnement adressé au Préfet, la possibilité d'une extension du périmètre aux trois communautés de communes du Sud (*Pays de Falaise, Suisse Normande, Pays de Condé et de la Druance*) est évoquée.

Le Pays de Caen proposé regroupe la Communauté d'Agglomération, 9 communautés de communes et 10 communes hors EPCI. Il totalise 141 communes et près de 334 400 habitants. »

Monsieur FLEURY : « Vous avez bien exprimé, Madame le Président, le travail qui a été fait. Il appartient notamment au Conseil Régional et au Conseil Général de faire connaître leur avis. Ensuite, le Préfet se prononcera.

Le groupe de travail a bien œuvré. Seule la commune du Bû sur Rouvres n'a pas délibéré. Le courrier adressé au Préfet actait à l'unanimité la volonté de créer un Pays à partir du « périmètre nord », ce dernier pouvant être élargi par la suite aux trois Communautés du Sud afin de créer un grand Pays.»

Madame LE BRETHON : « Je tiens à dire, que comme Maire de Caen, j'apprécie qu'on ait enfin pris une décision commune.

Il est nécessaire que ce Pays puisse se constituer. Il est toujours délicat d'indiquer qu'on regrette que la démarche n'ait pas pu aller plus vite. Le regret est profond et sincère car cette perte de temps aura malgré tout des conséquences.

Je ne manquerai pas d'exprimer tout à l'heure notre souhait au Préfet : nous sommes dans l'attente d'une décision rapide.»

Avis sur les dossiers d'urbanisme réglementaire.

Madame LE BRETHON : « Il s'agit d'un domaine qui a connu une très forte activité ces derniers mois. Le Syndicat a examiné de très nombreux dossiers, qui témoignent de l'importance des enjeux en matière de développement urbain sur notre territoire. Il s'agissait de 13 dossiers de modification de POS, de 7 dossiers de révision simplifiée de POS, de 4 diagnostics, de 3 PADD et de 2 dossiers de PLU arrêtés.

On peut retenir que deux dossiers ont fait l'objet d'observations particulières :

Le PADD d'Epron et la première esquisse de zonage du PLU : le Bureau a fait part de la nécessité d'inscrire, sur le plan de zonage, le tracé indicatif du Boulevard Urbain Nord.

Le PADD de Saint Germain la Blanche Herbe : les observations du Syndicat Mixte, relatives au maintien d'un secteur agricole en bordure de la RN13 ont été prises en compte.

Enfin, le Syndicat avait formulé d'importantes observations sur le projet de PLU arrêté d'Hérouville-Saint-Clair et celles ci avaient été communiquées au Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique. Afin d'examiner la prise en compte de ses observations dans le dossier définitif, le syndicat a demandé à être destinataire du PLU approuvé par le Conseil Municipal d'Hérouville-Saint-Clair.

Ce dossier fait l'objet du point n°3 de l'ordre du jour. »

Projet d'enfouissement de ligne haute tension entre Saint-Contest et Ranville

Madame LE BRETHON : « Le Conseil Régional, par courrier en date du 27 juillet 2005, a adressé au Syndicat Mixte des éléments du dossier de dépose de la ligne 90KV entre Saint-Contest et le GANIL, dans le cadre de la construction d'une ligne enterrée entre Ranville et Saint-Contest.

Le Bureau s'est montrée très favorable au projet de dépose de la ligne aérienne haute tension considérée et à l'enfouissement des lignes électriques au nord de Caen, qui contribuera à améliorer la qualité paysagère dans ce secteur de l'agglomération.

Afin d'appuyer cette demande, le Syndicat Mixte a élaboré, en étroite liaison avec Monsieur Charpentier, Maire de Saint-Contest, un argumentaire sur l'intérêt collectif de la dépose des lignes aériennes au nord de Caen. Personnellement, je suis également intervenue.

J'ai adressé ce dossier à Monsieur Merlin, PDG de Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.), que j'ai également joint par téléphone, pour insister sur son importance.

Par courrier en date du 13 décembre 2005, Monsieur Merlin a fait savoir que R.T.E. est prêt à participer, avec les élus, au financement de l'enfouissement des lignes, dans le cadre d'une convention type telle qu'il en existe ailleurs en France.

Le financement RTE est égal au financement apporté par l'Etat, le Région et le Département. Il s'agit d'un financement significatif.

Un tel dossier symbolise le rôle que pourrait jouer notre syndicat, à l'avenir, dans le portage de projets intéressants différents partenaires. »

Modification du Schéma Directeur

Madame LE BRETHON : « Lors de la précédente réunion, le Syndicat Mixte avait donné un avis favorable à l'engagement d'une enquête publique unique portant à la fois sur la modification du Schéma Directeur et sur le projet de PLU de Saint-Contest.

La modification du Schéma porte sur le classement des terrains concernés par le périmètre de protection d'un forage d'eau potable, aujourd'hui abandonné et dont la DUP a été abrogée.

L'enquête publique s'est déroulée du 2 novembre au 2 décembre inclus.

Il s'agit de la première modification du Schéma Directeur depuis son approbation en 1994 et aussi de la première enquête publique engagée sous la responsabilité du Syndicat Mixte.

Par ailleurs, s'agissant d'une enquête unique portant à la fois sur un Schéma Directeur et un document d'urbanisme communal, on peut souligner qu'il s'agit d'une procédure rare et récente, puisque initiée par la Loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003. A nous de profiter de ces nouvelles opportunités visant à simplifier le déroulement des procédures, cela ne peut que favoriser l'information des habitants et des acteurs économiques.

Nous attendons le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. On peut d'ores et déjà noter que le public n'a pas fait d'observation majeure. »

Monsieur CHARPENTIER : « C'est un travail intéressant et porteur qui a été fait entre la Commune et le Syndicat. Cela s'est traduit par une enquête publique non pas conjointe, mais unique. La conclusion de l'enquête sera connue dans quelques jours. »

Madame LE BRETHON : « Nous sommes prêts à mener d'autres procédures de cette nature qui apportent une réelle simplification dans ce domaine. »

SCOT du Havre / SCOT Nord Pays d'Auge.

Madame LE BRETHON : « Le Syndicat est associé à ces deux procédures et, dans ce cadre, a participé à des réunions de travail au Havre et à Deauville. Il convient d'être très vigilant sur cette volonté du Havre de se constituer un territoire en englobant dans son orbite un tiers du Calvados.

Dans le cadre de l'élaboration de notre SCOT, sans doute devons nous ouvrir un dialogue avec le Pays d'Auge, dont toutes les statistiques montrent que la partie la plus à l'ouest est intégrée à l'aire urbaine et au bassin d'emploi de Caen. »

Madame BENARD : « Au cours des réunions auxquelles j'ai participé, il y avait une volonté de dialogue. Nous n'étions pas oubliés du tout dans le cadre de débats ouverts. Mais je n'ai pas participé aux débats du matin qui ont été peut être moins consensuels. »

Monsieur LEDRAN : « J'ai assisté à la réunion du matin où d'autres personnes étaient également présentes. Elles n'ont pas eu la même impression.

Le Pays d'Auge semble intégré dans la réflexion du Havre. Le projet de Schéma « en strate » du Nord Pays ne semble faire aucune place à la proximité de l'Agglomération Caennaise.

Le nom de Caen n'a été cité qu'une seule fois et c'était par Monsieur Belin, l'ancien directeur du Mémorial.

Il a été dit qu'il fallait que le Nord Pays d'Auge s'associe avec la Région Havraise de façon à l'aider à peser plus fort dans les rapports avec les territoires voisins, Rouen mais aussi Caen.

Il faut suivre attentivement ces travaux et dès que l'élaboration de notre SCoT sera engagée, il conviendra d'avoir une réflexion commune avec le Pays d'Auge, de façon à éviter que nous soyons marginalisés. »

Madame LE BRETHON : « Je suis tout à fait favorable à cette ouverture vers le Pays d'Auge. »

Directive Territoriale d'Aménagement (D.T.A.) de l'Estuaire de la Seine

Madame LE BRETHON : « Par courrier en date du 17 novembre, le Syndicat a été destinataire d'un courrier de Monsieur Cadoux, Préfet de la Haute-Normandie. Il ressort de ce courrier que :

- la DTA est actuellement en cours d'examen au Conseil d'Etat. Elle devrait prochainement être publiée.
- Dès sa publication, elle deviendra opposable et les Collectivités Locales disposeront d'un délai de 2 ans pour mettre en compatibilité leur document d'urbanisme notamment les P.L.U.
- Il convient, conformément à l'article 8 du projet de DTA de mettre en place un suivi collectif des objectifs, orientations et recommandations de la DTA.

Ce suivi et un dispositif d'animation partenarial pourront se fonder sur 11 questions évaluatives pressenties par les services de l'Etat. Le Préfet demande au Syndicat son avis sur ce dispositif et son pilotage qui prendrait appui sur le Conseil de l'Estuaire de la Seine.

Une deuxième phase d'étude sera lancée en 2006 et le Préfet demande si le Syndicat est d'accord pour que le Bureau d'études "Nouveaux Territoires" prenne contact avec les services du Syndicat.

Le Bureau a bien noté que cette évaluation, si elle s'avère nécessaire, se base sur un dispositif complexe. Par ailleurs, il estime aussi que le Conseil de l'Estuaire de la Seine, qui avait pour objet la gestion environnementale de l'Estuaire, n'apparaît pas être l'organisme adéquat pour la mener.

Un courrier en ce sens sera adressé au Préfet de Haute Normandie. Je ne sais pas si nous serons entendus. »

Démarche de prospective territoriale de la DDE du Calvados

Madame LE BRETHON : « Le territoire concerné englobe une large partie au sud de l'agglomération, intégrant une partie de la Suisse Normande. Il s'agit notamment de voir quelles pourraient être les incidences des grands projets routiers : contournement autoroutier sud, mise en LACRA de la RN158, ... Un appel à un bureau d'études a été lancé.

Le Bureau a demandé à ce que le Syndicat soit associé à cette démarche, aux cotés des communautés de communes.

Une première réunion du Comité de Pilotage est prévue le 10 janvier 2006. Nous avons intérêt à être présents. »

Avis sur les dossiers présentés à la CDEC.

Madame LE BRETHON : « Le Bureau a examiné 14 dossiers. Il a donné 10 avis favorables et 4 avis défavorables. »

Site Internet.

Madame LE BRETHON : « Le site Internet du Syndicat www.caen-metropole.fr est en ligne depuis maintenant près de 11 mois. Il a reçu environ 4000 visites de 3000 visiteurs différents. »

Gestion du personnel

Création du poste de Directeur :

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point 4 de l'ordre du jour de la réunion. »

Recrutement et mise en place du secrétariat.

Madame LE BRETHON : « Le syndicat a recruté deux agents de catégorie C pour assurer son secrétariat, Madame JOUAN et Madame AGIS et c'est l'occasion de vous les présenter.

Le nouveau secrétariat est opérationnel depuis le 1^{er} septembre. Nous comptons beaucoup sur vous Mesdames.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de mettre en place un régime indemnitaire pour les nouveaux agents. Ce dossier fait l'objet du point n°5 de l'ordre du jour. »

Orientations budgétaires de l'année 2006

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point 6 de l'ordre du jour de la réunion après avoir été vu au Bureau. »

Intérêt d'une modification du Schéma Directeur en vue d'accueillir un important projet industriel

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point 8 de l'ordre du jour de la réunion en présence du Préfet, avec une présentation par les représentants des services de l'Etat. Nous posons un acte pour le développement économique et publiquement nous démontrons nos capacités à anticiper ce développement et à être extrêmement réactif. »

Présentation du porter à connaissance (PAC) établi par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

Madame LE BRETHON : « Ce dossier fait l'objet du point 9 de l'ordre du jour de la réunion.

La DDE effectuera une présentation du contenu du PAC aux membres du Comité Syndical, élargi pour la circonstance, compte tenu de l'importance de ce dossier, à l'ensemble des maires de Caen-Métropole et aux délégués non titulaires des communautés de communes et des communes.

*

* *

Voici donc les principaux éléments à retenir des travaux récents du Bureau. Nous en voyons la diversité et l'importance. Je tiens à remercier les élus de leur présence aux réunions de Bureau. Il y a très peu d'absents. L'échange aboutit toujours à une solution commune sans que personne ne se sente profondément froissé. Il y a une méthode et un état d'esprit. Il faut le saluer.

Enfin, il convient de vous annoncer que, par arrêté du 15 décembre, Monsieur le Préfet nous a fait savoir que la commune de Fontenay le Marmion devenait membre de notre syndicat. Caen-Métropole compte donc aujourd'hui 125 communes pour 325 668 habitants. A compter du 1^{er} janvier 2006, le Syndicat comptera 126 communes, suite à la « dé fusion » de Cesny-aux-Vignes et Ouézy».

3. Plan local d'Urbanisme approuvé d'Hérouville-Saint-Clair.

Madame LE BRETHON : « Tous les membres du Comité disposent du rapport intégral qui a été validé par le Bureau le 1^{er} décembre. Lors de la réunion de Bureau nous avons tous voulu signaler que l'urbanisation de plusieurs dizaines d'hectares et le passage d'une voirie structurante d'agglomération dans un espace très protégé de la vallée du Dan sont incompatibles avec les orientations de l'actuel Schéma Directeur.

Le Bureau, à l'unanimité de ses membres, propose donc, sur la base notamment des incompatibilités visées dans le rapport, de me donner délégation pour :

1. former un recours gracieux auprès du Maire d'Hérouville-Saint-Clair, afin que le Conseil Municipal rapporte sa délibération en date du 26 septembre 2005 approuvant le P.L.U. Cela a été fait. Une réponse a été apportée.
2. intenter, au nom du Syndicat Mixte, en cas de refus de la commune de rapporter ladite délibération, une action contentieuse auprès du Tribunal Administratif.

Cela paraît contraignant pour la commune mais ce sont des règles que nous avons acceptées les uns envers les autres. Il faut les faire appliquer. Monsieur le Maire d'Hérouville vient de m'envoyer un courrier. Il va faire rapporter par son Conseil Municipal la délibération du 26 septembre 2005. La procédure sera reprise et le Maire d'Hérouville peut nous en dire plus. »

Monsieur THOMAS : « La ville d'Hérouville a pris acte de la décision prise par le Syndicat. Le prochain Conseil aura lieu le 16 janvier 2006 et le retrait de la délibération sera inscrit à l'ordre du jour.

Nous allons reprendre la réflexion avec l'Agglomération, avec le Syndicat et le Conseil Général. Il convient d'arrêter les tracés définitifs de la LIQN et du Boulevard Urbain Nord. Il convient d'amener à une cohérence dans l'aménagement du territoire en prenant en compte les souhaits du Syndicat, les souhaits de la Ville d'Hérouville et de l'Agglomération.

Le consensus doit être le plus large possible.

La ville d'Hérouville attache une attention particulière pour tout ce qui concerne l'urbanisation. Au sein de l'Agglomération a été lancée depuis plusieurs mois la problématique du Programme Local de l'Habitat. Il était peut être pertinent d'avoir une attention particulière sur l'habitat à l'échelle intercommunale.

Contact va être pris avec les services de l'Etat. Des propositions seront faites au Syndicat afin que l'on débouche sur un projet cohérent. »

Madame LE BRETHON : « Il n'est pas question de dénaturer cette vallée du Dan qui est un espace interurbain de grande qualité. Il faut la protéger. Lorsque l'on vient de la mer et que l'on va vers la ville centre, il ne faudrait pas que l'on se trouve face à un «mur de béton» qui modifie totalement ce secteur.

Je remercie sincèrement le Maire d'Hérouville d'avoir entendu nos observations. »

4. Création du poste de Directeur.

Madame LE BRETHON : « Depuis le 1^{er} mars 1997, Monsieur Alain RABEC, agent contractuel est mis, par le Ministère de l'Equipement, à la disposition du Syndicat pour en assurer la Direction contre remboursement à l'Etat du coût de l'agent. A compter du 1^{er} janvier 2006, le Ministère de l'Equipement n'autorise plus cette mise à disposition.

Les missions, les compétences, le périmètre d'intervention du Syndicat, qui correspond au bassin de vie de la Capitale Régionale exigent la présence d'un Directeur pour animer l'équipe administrative et assurer les responsabilités liées à la fonction.

Monsieur Rabec est la « mémoire » du Syndicat, il a une grande expérience et un savoir faire. Il a le profil pour occuper ce poste.

Le recrutement peut se faire directement dans un emploi de Direction appelé "emploi fonctionnel" au vu des dispositions de l'Article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dans les conditions fixées par l'Article 2 du décret n°88-545 du 6 mai 1988 modifié. Par courrier en date du 6 décembre 2005, Monsieur le Préfet a fait savoir qu'il n'y était pas opposé.

Il convient donc de délibérer aujourd'hui sur :

- la création, à compter du 1^{er} janvier 2006, d'un emploi fonctionnel pour permettre le recrutement d'un Directeur Général des Services sur la base d'un temps de travail à temps complet ;

- La rémunération sera fixée sur la grille des Directeurs Généraux des Services de 80 000 habitants et plus.
- le versement de la prime de responsabilité prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 ;
- l'autorisation donnée au Président de signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision ;

Le Bureau a donné un avis favorable à la création du poste et aux modalités de mise en oeuvre.

Je vous serais très obligé de bien vouloir en délibérer ».

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents où représentés, décide de créer un poste de Directeur du Syndicat Mixte.

5. Mise en place du régime indemnitaire des agents.

Madame LE BRETHON : « Jusqu'à présent, le secrétariat fonctionnait avec des agents de catégorie «C» mis à disposition par la Ville de Caen. Dans la mesure où le Syndicat ne disposait d'aucun agent titulaire, la question du régime indemnitaire n'a jamais été abordée.

Aujourd'hui les deux postes du secrétariat de Direction ont été pourvus par deux agents fonctionnaires, titulaires des grades suivants: 1 adjoint administratif, 1 adjoint administratif principal 2ème classe et qui bénéficiaient de ce régime dans leur ancienne Collectivité.

Les dispositions réglementaires permettent d'envisager l'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité d'Exercice de Mission (IEM) pour les grades de catégorie C. Mais le Comité syndical doit délibérer pour l'attribution à ces agents de ces indemnités qui en bénéficiaient dans leur ancienne collectivité.

Une enveloppe pourrait être inscrite au budget primitif. Ce montant sera actualisé chaque année en fonction des dispositions réglementaires fixant l'évolution des traitements dans la fonction publique.

J'ai travaillé avec Monsieur Rabec. Le mode de vie n'est pas le même dans notre région que dans la région parisienne. Il faut aussi tenir compte de ce qui se passe dans les autres entités locales.

Je vous propose pour cette année une enveloppe de 9 000 €

Je vous serais très obligé de bien vouloir délibérer sur la mise en place de ce régime indemnitaire. »

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents où représentés, adopte le régime indemnitaire des agents du Syndicat Mixte

6. Orientations budgétaires de l'année 2006.

Madame LE BRETHON : « Depuis l'exercice 2003, le Budget s'appuie sur une contribution de 1 €par habitant.

Dans le Budget primitif 2005 la cotisation des communes s'est élevée à environ 322 000 € auxquels s'est ajouté le fond de réserve constitué pour l'élaboration du SCOT, doté de plus de 458 000 €

Il est proposé de maintenir la participation des communes et des E.P.C.I. qui se fera sur la base suivante : 2/3 au prorata de la population, 1/3 au prorata du potentiel fiscal.

Par rapport à l'exercice précédent, le Syndicat va compter une commune de plus : Fontenay le Marmion soit 1478 habitants de plus.

Le budget du Syndicat s'articulera autour de 4 grands postes :

- La rémunération du personnel
- Le fonctionnement de la structure
- les études et le lancement du SCoT
- l'investissement (renouvellement matériel)

Le Bureau a donné un avis favorable sur ces orientations.

Je vous serais très obligé de bien vouloir en débattre. »

Madame LE BRETHON enregistre l'accord unanime des membres présents ou représentés sur ces orientations.

7. Questions diverses.

Madame LE BRETHON : « Y en a-t-il ?

Non, nous passons aux points suivants de l'ordre du jour. »

8. Intérêt d'une modification du Schéma Directeur pour accueillir un grand site industriel.

Madame LE BRETHON : « Monsieur le Préfet, je suis très heureuse de vous accueillir ainsi que Monsieur Merlot et Mme Gardette de la DDE devant les représentants de la Communauté d'Agglomération, des représentants des Communautés de Communes et des Communes qui constituent le Comité Syndical. Celui-ci a été élargi, compte tenu de l'intérêt des points abordés, aux Maires des Communes non délégués au Syndicat et aux délégués suppléants.

Deux points vont être traités :

- le projet de grand site industriel.
- le porter à connaissance de l'Etat.

L'intérêt d'une modification du Schéma Directeur pour accueillir un grand site industriel à l'échelle de Caen-Métropole est apparu, il y a quelques temps à l'occasion d'un projet d'implantation d'une entreprise importante qui devait très rapidement disposer des terrains.

Il est donc nécessaire que le territoire de Caen-Métropole se dote d'une réserve foncière, rapidement mobilisable, pour répondre à une implantation industrielle majeure et d'envergure européenne.

Par courrier en date du 19 juillet 2005, Monsieur Estrosi, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire, a fait part de son intérêt pour le projet. Monsieur Navarre, Secrétaire Général à l'époque, a confirmé que l'aide des services de l'Etat était acquise au Syndicat Mixte pour mener cette opération.

La constitution de cette réserve passe par une modification du Schéma Directeur. Cela suppose d'élaborer un dossier en vue d'une enquête publique. A l'issue de l'enquête, le Comité Syndical devra délibérer sur le projet de modification.

Un courrier co-signé par les élus des communes et communautés de communes concernés : les maire de Colombelles et Cuverville, et les Présidents de «CABALOR » et « Entre Bois et Marais », a été adressé au Syndicat pour demander le lancement de la procédure de modification du Schéma Directeur.

Il est important que l'Etat soit aux côtés du Syndicat. ».

Monsieur LE PREFET : « Je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement de m'avoir invité ce soir et ainsi de pouvoir m'exprimer devant votre assemblée.

Le SCoT va être un document d'urbanisme important dans la mesure où le Syndicat regroupe 125 communes, 126 bientôt avec les deux communes qui vont naître de l'actuelle commune Cesny-Ouezy.

Le périmètre va donc bien au-delà du Schéma Directeur actuel. Il s'agit d'une véritable aire de développement durable autour et avec l'agglomération de Caen. La place de ce futur SCoT est extrêmement importante dans le Département et dans la Région.

Le premier sujet qui va être évoqué à travers la modification du Schéma Directeur reflète d'une manière plus large une ambition de l'agglomération. Il s'agit de disposer de terrains qui seraient prêts si demain, une entreprise créant 2000 emplois venait à s'installer. En 6 mois les procédures doivent être réglées. Mais pour ce faire, les documents d'urbanisme doivent l'autoriser et il convient aussi que tous les réseaux : électricité, eau,... soient en place. Les dessertes portuaires, ferroviaires et routières doivent aussi être prévues.

Un gros travail, pendant près d'un an, a été fait associant étroitement l'Etat et les Collectivités. Nous sommes prêts du but. Je voudrais d'ailleurs remercier toutes les équipes qui se sont investies dans cette démarche.

L'A.F.I., l'Agence Française d'Investissements Internationaux présidée par Madame Gaynard, a effectué il y a quelques mois une mission en Asie du Sud-Est pour attirer en Europe des entreprises où il y a des marchés très importants. Pour un certain nombre de produits, le prix de la main d'œuvre ne représente qu'une petite proportion de son coût.

Je vais passer la parole à Monsieur Merlot pour qu'il décrive plus précisément la démarche. »

Monsieur MERLOT : « Madame Gardette, Chef du Service « Développement » est arrivée il y a un peu plus de 6 mois. Elle aura en charge tout l'espace central du Calvados. Elle interviendra donc de plus en plus souvent sur l'agglomération et sa périphérie.

La présentation va s'articuler autour de deux parties :

- l'historique de la réflexion pour accueillir une grande entreprise.
- Comment anticiper la venue de cette entreprise.

Ensuite la procédure sera abordée. »

*

* *

Madame GARDETTE présente ce dossier. (document en P.J.).

*

* *

Madame LE BRETHON : « Votre présentation est rapide mais elle définit bien le positionnement, l'objectif d'une telle mesure. Les élus sont réellement d'accord pour lancer cette démarche.

Par rapport à d'autres lieux de France, nous avons là une opportunité exceptionnelle. Tous ceux qui ont des responsabilités agissent pour qu'une telle implantation puisse se faire. Mais il faut en avoir les moyens. Je me félicite de la qualité du travail fait en commun. »

Monsieur DUNCOMBE : « Je remercie les services de l'Etat d'avoir enclenché ce dispositif partenarial. L'idée d'une maîtrise foncière sur un grand site avait déjà été évoquée il y a quelques années. Il faut être prêt car il faut répondre très rapidement à une telle demande. L'investisseur s'intéressera bien entendu au site où le délai d'implantation sera le plus court.

Il est apparu très rapidement que dans cette démarche prospective, cela aurait été une erreur de la limiter à la seule Communauté d'Agglomération, notamment sur le plan de la disponibilité du foncier. Les représentants des Communes et des Communautés de Communes concernées ont donc participé à nos travaux.

Il faut les en remercier car il s'agit d'un projet qui peut modifier des paysages et la sociologie des Communes. Mais nous n'avons pas le droit de ne pas nous intéresser, dans l'économie qui est la nôtre, à de tels projets.

Il va falloir souligner l'importance la question du logement qui n'apparaîtra pas forcément dans la modification du Schéma Directeur. Dans les critères d'attraction du site, il est certain que la capacité à produire des logements sera un élément important. Cela concerne Hérouville-Saint-Clair, Colombelles. Il va falloir répondre dans le cadre de modifications des PLU. Il faudra accueillir de nouveaux arrivants à la recherche d'un emploi mais aussi d'un logement.

La démarche du Schéma Directeur ne doit pas s'arrêter là. Elle doit aussi s'enclencher dans le cadre des documents d'urbanisme d'un grand nombre de communes pour permettre d'accueillir des nouveaux arrivants. »

Monsieur THOMAS : « Je voudrais rejoindre les propos du président Duncombe en rappelant la volonté de l'agglomération mais aussi de l'ensemble du SDAU de s'engager de façon volontariste dans une politique de l'habitat. La ville d'Hérouville avait, en fait, anticipé ces réflexions dans son P.L.U.

Je voudrais mettre l'accent sur la Formation. Il s'agit de métiers en devenir. Il va falloir anticiper sur les besoins des entreprises qui pourront s'implanter dans l'agglomération. Ayons une volonté politique de mettre en place cette politique de formation à l'échelle du SDAU. »

Monsieur MERLOT : « Par rapport à l'habitat, nous avons inscrit dans notre programme d'études, dont on espère avoir les financements, une réflexion sur l'habitat et sur les besoins générés par une telle implantation. Il y a des exemples en France. Cette étude sera faite en partenariat, dans le cadre d'un comité de pilotage. »

Monsieur LE PREFET : « Retenir ce projet et cette modification du Schéma Directeur, c'est s'inscrire dans une ambition :

Premièrement, se donner les moyens d'accueillir une grande implantation. Par rapport à d'autres villes et agglomérations, peu de sites ont cette capacité. Il s'agit d'une volonté forte exprimée par les élus. L'Etat sera à leurs côtés. Il y a bien sûr l'accompagnement en matière de logements comme l'ont souligné le Président de l'Agglomération et le Député Maire d'Hérouville-Saint-Clair. Il y a un taux de chômage trop élevé, même s'il recule depuis quelques mois. Nombre de chômeurs seront heureux d'avoir un emploi.

Deuxièmement, on commence à monter en puissance dans le domaine du logement. Ainsi pour le logement social, il y a des objectifs ambitieux dans le cadre du plan de cohésion sociale. Ces objectifs seront atteints. De 600 à 700 par an, on va passer à 1000 logements nouveaux. L'effort devra être poursuivi pour atteindre 1250. Il faut remercier les bailleurs sociaux, les organismes HLM et les Communes qui mettent à disposition des terrains. Il y a des besoins, notamment dans la Communauté d'Agglomération.

Je n'ai pas évoqué le renouvellement urbain. Cela vient en plus. A Caen, il va y avoir plus de reconstructions que de démolitions. Outre les constructions de logements sociaux, il va y avoir les constructions de logements privées. Il en est de même à Hérouville-Saint-Clair et Colombelles. On va reconstruire plus de logements que l'on va en détruire. »

Monsieur CARABEUFS : « Il a été fait le choix d'un site parmi 6 possibilités. Peut-on donner les raisons de ce choix ? »

Monsieur LE PREFET : « Dès le départ, c'est ce site qui a été retenu compte tenu du fait qu'il pouvait répondre à tous les critères. »

Monsieur MERLOT : « Il y a plusieurs sites étudiés : Site SMN, Caen-Canal (superficie insuffisante), terrains derrière le GANIL, terrains sur Bretteville et Carpiquet, la ZAC de Fleury sur Orne , la ZAC Object' Ifs Sud et le secteur Mondeville-Giberville-Cagny.

Un des critères fondamentaux était la nécessité de disposer de 200 ha d'un seul tenant. »

Monsieur LE PREFET : « Il y avait aussi la nécessité d'avoir un accès à la mer. »

Monsieur CARABEUFS : « Il faut espérer que les autres sites étudiés pourront aussi être utilisés pour du développement. »

Madame LE BRETHON : « Il n'y a pas de raisons qu'il n'en soit pas ainsi. Pour conclure, je crois qu'on peut dire publiquement que les élus présents ont l'ambition d'accompagner un tel projet. »

9. Porter à connaissance établi par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du SCoT « Caen-Métropole ».

Madame LE BRETHON : « Il a fait l'objet de deux envois et constitue une volumineuse masse d'informations, qui définit d'une certaine manière les contraintes et le cadre qu'il conviendra de respecter lors de l'élaboration du SCoT. »

Monsieur LE PREFET : « Les élus du Syndicat ont une responsabilité très importante dans ce futur SCoT, compte tenu notamment de son vaste périmètre au cœur du Département et de sa Région.

Le SCoT doit, à partir d'un diagnostic, définir un projet d'aménagement et de développement durable. Dans cette procédure, l'Etat a deux responsabilités majeures :

Tout d'abord, communiquer le porter à connaissance (PAC). Il s'agit des informations à caractère juridique et toutes les informations nécessaires pour conduire la réflexion. Ce porter à connaissance se fera tout au long de la procédure mais l'Etat a tenu à en faire connaître l'essentiel dès le départ.

Deuxième responsabilité de l'Etat : Etre associé à l'élaboration tout au long de la procédure. »

Monsieur MERLOT : « Dans la présentation qui va suivre, l'Etat va redire la nature de son intervention dans le cadre de la procédure d'élaboration. Ensuite seront donnés les principaux éléments de ce porter à connaissance. »

*

* *

Monsieur SOULIER présente le porter à connaissance. (document en P.J.).

*

* *

Monsieur MERLOT : « Je voudrais attirer votre attention sur la différence avec le porter à connaissance des PLU. On n'est pas à la même échelle. Les servitudes n'apparaîtront pas dans le SCoT. Il ne s'agit pas d'un « super PLU ».

Madame LE BRETHON : « Comme il y a parmi nous, les Maires qui ne participent pas habituellement à nos travaux, ainsi que Monsieur le Préfet, Monsieur Merlot et ses collaborateurs, je voudrais les remercier de leur présence et du travail qu'ils effectuent à nos côtés. C'est la première fois qu'un Préfet participe à une réunion de Comité.

Avant que ne s'achève cette réunion, je voudrais balayer ce que fut l'année 2005 pour notre Syndicat et évoquer les perspectives qui s'ouvrent pour 2006.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Urbanisme a été créé en novembre 1987, il y a 18 ans. Il comptait 50 communes. Caen-Métropole aura 18 mois le 1^{er} janvier 2006. Il comptera 126 communes et 325 668 habitants.

Ce bref rappel témoigne de la montée en puissance et de la place qu'occupe désormais notre syndicat dans le paysage institutionnel de la région caennaise.

Qui aurait imaginé, dans les réflexions préliminaires à la création du Syndicat en 1985, que nous allions constituer une référence au niveau national ? Nous sommes, en effet, l'un des rares syndicats en France à gérer véritablement un Schéma Directeur. La position du Syndicat vis-à-vis du P.L.U. d'Hérouville en est l'illustration et c'est la démonstration que l'on peut être efficace.

La place désormais occupée par le Syndicat, ses besoins en ingénierie, notamment pour l'élaboration du SCOT, ont conduit tout naturellement les élus à décider de la création d'une agence d'études d'urbanisme.

Sur ce projet, nombre de partenaires nous ont rejoint : en premier lieu l'Etat, mais aussi, la Région, les 3 Chambres Consulaires, Viacités et l'Université. Il nous reste à convaincre le Conseil Général.

On en parlait depuis 35 ans. Le pas n'avait cependant jamais été franchi. Aujourd'hui c'est fait ! l'Agence a été constituée le 16 septembre et elle a un Président. Elle aura bientôt son Directeur et beaucoup de travail à faire.

Autre grand dossier porté par le Syndicat : le Pays de Caen. Il en a été question tout à l'heure. Après bien des péripéties, il semble que nous allions vers un Pays de Caen qui s'appuierait sur le périmètre du SCOT, élargi au Cingal et à quelques communes.

Nous attendons, Monsieur le Préfet, que très rapidement vous preniez une décision qui nous permettra de voir enfin la naissance du Pays et surtout d'agir.

Point de passage obligé pour la création du Pays : la mise en place d'un Conseil de Développement. Cet organe consultatif, qui permet d'associer la « société civile » à un projet de territoire, a été mise en place. Il compte une cinquantaine de membres parmi les personnalités les plus représentatives du monde économique, social, associatif, culturel,...

Sans doute aura-t-il aussi un rôle à jouer pour l'élaboration du SCOT. Il devrait se réunir régulièrement et être une force de propositions pour les élus.

Enfin, on peut aussi rappeler que notre syndicat a porté la création d'un grand syndicat de production d'eau potable, présidé par Daniel François et dont le périmètre se rapproche petit à petit du notre.

Au travers de ces créations, c'est tout notre bassin de vie qui se structure. Il montre ainsi sa cohérence.

Dans la compétition que se livrent les territoires, et notamment les métropoles au niveau national et européen, on ne peut que se féliciter de voir émerger autour de Caen, et avec Caen,

un ensemble cohérent, structuré, dynamique et qui ne demande qu'à aller plus loin. L'élaboration du SCOT devrait nous le permettre, en proposant un projet de territoire à la hauteur de nos ambitions.

Le dernier congrès de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, qui s'est tenu la semaine dernière à Lyon, a bien mis en évidence que nombre de territoires peuvent aujourd'hui offrir aux entreprises toutes les facilités techniques : accès, foncier, réseaux,...

La compétition se joue donc ailleurs : les territoires qui seront le plus attractifs seront ceux qui offriront aux populations et aux acteurs économiques la plus grande qualité de vie :

- qualité urbaine
- facilité des déplacements,
- respect de l'environnement et du paysage
- offre culturelle large et de haut niveau
- qualité de la formation

Tout ce qui fait les éléments de la vie. En la matière, nous sommes bien placés, notamment sur un terrain important, celui de l'implantation, de l'accueil des entreprises et de la volonté de développement.

Nous pouvons aborder 2006 sous les meilleurs auspices, tout en sachant que nous ne pourrons pas nous arrêter en chemin dans la structuration de notre territoire, car rien ne serait pire qu'un manque de lisibilité lié à une multiplicité de gouvernance. Je ne crois qu'une chose, c'est que l'opinion publique ne sache plus « qui fait quoi » et ne mesure plus la cohérence entre les Collectivités.

Il faut lui adresser un message, c'est la volonté d'agir, le rassemblement des moyens et la communauté de notre action. La Communauté d'Agglomération a ses projets, les Communautés de Communes et les Communes en ont aussi. Il ne faut pas les jouer les uns contre les autres mais les jouer ensemble.

Caen-Métropole est l'échelle pertinente qui va nous permettre de poursuivre et d'approfondir nos réflexions et de proposer des pistes pour mieux et d'avantage travailler ensemble. Il est bien évident que c'est en étant solidaire que nous réussirons. C'est un vrai message de rassemblement que je vous adresse en cette fin d'année, Femmes et Hommes convaincus de cette démarche.

La mise en place de l'Agence d'Etudes d'Urbanisme, la création du Pays, la constitution du Conseil de Développement et l'engagement du SCOT devraient nous permettre, en 2006, de franchir une nouvelle étape.

Nous ne l'engagerons pas seuls, mais y associeront tous nos partenaires et notamment l'Etat, représenté ce soir par Monsieur le Préfet, Cyrille SCHOTT et qui sera là, j'en suis convaincue, pour nous épauler. »

Monsieur LE PREFET : « Je suis très sensible, Madame le Député Maire à l'invitation que vous m'avez adressée et qui m'a permis de m'exprimer devant tous les élus d'un syndicat qui occupe une place importante au sein du paysage régional.

Le Syndicat a la mission de tracer la ligne d'avenir de cette agglomération dont le rayonnement et la vitalité sont importantes pour le développement de la Région.

Vous avez pris ce soir une décision importante pour préconiser l'implantation d'une entreprise qui pourrait créer plusieurs milliers d'emplois.

Afin de faciliter le porter à connaissance et l'association, des services de l'Etat ont été depuis mon arrivée regroupés dans un pôle de compétences « aménagement du territoire, risques et éolien ». Plusieurs services sont concernés : DDE, DDAF, DIREN... Il faut que l'Etat parle

d'une voix unique. C'est le Directeur de l'Équipement qui a été chargé d'animer ce pôle. La DDE a donc une mission de coordination, en tant que responsable.

Vous avez déclaré Madame le Député Maire, à juste titre, que l'attractivité d'une agglomération tient beaucoup à la qualité de la vie que l'on peut proposer aux citoyens et à ceux qui voudraient venir. Caen est une ville attractive et une enquête récente l'a montré.

Un autre facteur important, en matière d'attractivité, c'est de décider vite. Le choix n'est pas toujours simple d'où l'intérêt de se mobiliser ensemble. L'État sera aux côtés des élus. Il faut un fort « oui ».

Enfin, il y a la question du Pays de Caen. Je pense que le travail fait sous l'égide de mon prédécesseur et de Francis Saint-Elhier était de qualité. Le grand Pays est une bonne perspective, mais il a rencontré des difficultés.

Un travail a donc été fait pour bâtir un Pays autour de Caen-Métropole et du Cingal. Le dossier m'a été transmis il y a une dizaine de jours. Il est en cours d'examen par le SGAR avant que ne soit engagée la procédure de consultation du Conseil Régional et du Conseil Général. À l'issue de cette procédure, un arrêté préfectoral pourra être pris.

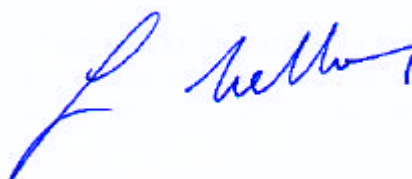
J'ai bien noté, dans la lettre qui m'a été adressée, que les élus précisaient bien qu'ils envisageaient, dans une deuxième étape, l'extension vers le sud. Cette extension est attendue dans le sud et notamment à Falaise. J'attends que l'examen technique soit terminé, car il y a des conditions juridiques à remplir, mais ma réaction est tout à fait favorable par rapport au projet transmis. Dès que le dossier aura été validé par le SGAR, je lancerai la procédure de consultation auprès du Conseil Régional et du Conseil Général. J'ai bien noté cette volonté, cette ambition d'agrandir vers le sud et c'est une bonne idée. J'espère que nous allons réussir à faire avancer les choses. Maintenant, il y a un projet, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Je vous remercie des échanges de ce soir et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Je souhaite aussi au SCoT une heureuse année 2006 afin de concrétiser quelque chose de beau et de durable pour l'agglomération, avec l'appui des services de l'État.

Madame LE BRETHON : Merci Monsieur le Préfet. Avant de quitter cette salle je voudrais remercier l'équipe administrative du Syndicat, qui nous aide tout au long de l'année. Je voudrais aussi remercier chacun d'entre vous pour son engagement qui prend beaucoup de temps et pour l'esprit dans lequel nous travaillons.

Je m'associe à Monsieur le Préfet pour vous souhaiter de bonnes fêtes et un joyeux Noël.

Le Président,



Brigitte LE BRETHON